



**EXTRAIT DU REGISTRE
des
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000761

Séance du vendredi 13 mars 2009

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

Etaient présents : Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 1.1.3) Besançon : Eric ALAUZET (jusqu'au 0.2), Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE (jusqu'au 1.1.3), Nicolas BODIN, Pascal BONNET (à partir du 1.1.1), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN (jusqu'au 1.1.3), Jean-François GIRARD, Philippe GONON (jusqu'au 3.4), Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN (jusqu'au 1.1.3), Solange JOLY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au 1.1.3), Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du 1.1.1 et jusqu'au 1.2.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.1), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC (représenté par Wilma SINA-AUCANT à partir du 1.1.1), Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN Chalezeule : Raymond REYLE (jusqu'au 1.1.3 puis représenté par Jocelyne IWASINTA) Christian MAGNIN-FEYSOT (jusqu'au 1.2.1 puis représenté par Francis MISSEMER) Champagny : Claude VOIDEY (jusqu'au 1.1.3) Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT (jusqu'au 0.2), Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI (jusqu'au 0.2 puis représentée par Fabrice TAILLARD) Ecole Valentin : André BAVEREL (jusqu'au 0.2), Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Genes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD (représenté par Claude SAVONET) La Vèze : Jacques CURTY Mamirole : Daniel HUOT, Didier MARQUER Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (jusqu'au 0.2), Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du 2.2) Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (jusqu'au 1.1.3) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA (représenté par Pascal DURAND) Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET, Jean-Michel FAIVRE (représenté par Sophie ZECCHINI) Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Saône : Maryse BILLOT (représentée par Alexis JACOB), Alain VIENNET Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Jean TARBOURIECH Torpes : Bernard LAURENT Vaire le Petit : Michèle DE WILDE Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1) Vorges les Pins : Patrick VERDIER

Etaient absents : Amagney : Thomas JAVAUX Auxon-Dessus : Jacques CANAL, Jacques THIEBAUT Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE Besançon : Hayatte AKODAD, Patrick BONTEMPS, Françoise BRANGET, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Françoise FELLMANN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Sylvie JEANNIN, Jean-Sébastien LEUBA, Michel OMOURI, Joëlle SCHIRRER Beure : Auguste KOELLER Chaleze : Christophe CURTY Champoux : Thierry CHATOT Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Montferrand le Château : Pascal DUCHEZEAU Novillars : Philippe BELUCHE Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Routelle : Claude SIMONIN Serre les Sapins : Christian BOILLEY Thise : Bernard MOYSE Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE

Secrétaire de séance : Claude PREIONI

Procurations de vote :

Mandants : H. AKODAD, G. ARDIET, A. BAVEREL (à partir du 1.1.1), P. BELUCHE, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 1.1.4), P. BONTEMPS, F. BRANGET, J. CANAL, J. COINTET, C. CURTY, Y.M. DAHOUI, L. DELMOTTE, J.J. DEMONET, P. DUCHEZEAU, F. FELLMANN, M. FELT (à partir du 1.1.1), D. GALLET, G. GALLIOT (à partir du 1.1.1), G. GAVIGNET, P. GONON (à partir du 3.5), F. GERDIL, A. GHEZALI, L. HAKKAR, S. JEANNIN, J.S. LEUBA, C. LINDECKER, J.M. MAY, B. MOYSE, D. PARIS, E. PEQUIGNOT (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), P. RACINE, J.M. ROTH, J. SCHIRRER, G. VALLET (jusqu'au 2.1).

Mandataires : N. BODIN, P. SIMONIN, Y. GUYEN (à partir du 1.1.1), B. BOURDAIS, B. RONZI (à partir du 1.1.4), S. WANLIN, P. BONNET, F. GALLIOU, R. STEPOURJINE, S. COURBET, F. MONNEUR, M. COTTINY, B. FALCINELLA, G. BAULIEU, C. MICHEL, D. JOLY (à partir du 1.1.1), P. GUILLAUME, J.P. PROST (à partir du 1.1.2), B. COSTANTINI, O. FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 3.5), J.P. GOVIGNAUX, D. POISSENOT, J.C. ROY, M.N. SCHOELLER, J.F. GIRARD, D. MARQUER, R. DEMESMAY, J.L. FOUSSERET, C. PREIONI, E. SASSARD (jusqu'au 0.2 et à partir du 2.1), C. LIME, C. VOIDEY, J. PANIER, J.M. CAYUELA (jusqu'au 2.1).

Objet : Rapport d'observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté sur la gestion de la Société d'Équipement du Département du Doubs (SEDD) pour les exercices 2002 et suivants

Rapport d'observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté sur la gestion de la Société d'Équipement du Département du Doubs (SEDD) pour les exercices 2002 et suivants

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Inscription budgétaire
Sans incidence budgétaire

Résumé : Il est proposé de prendre acte du rapport d'observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté sur la gestion de la SEDD pour les exercices 2002 et suivants.

En application des dispositions de l'article R 241.17 du Code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives formulées par la CRC de Franche-Comté sur la gestion de la SEDD, est communiqué au Conseil Communautaire du Grand Besançon, en tant qu'actionnaire de la SEDD.

Le Grand Besançon détient 6 % de l'ensemble du capital global de la SEDD, soit 14 % de la partie publique de ce capital. En 2006, dernier exercice pris en compte par la CRC, la CAGB contribuait à 15 % environ du chiffre d'affaires (produits d'exploitation) de la SEDD.

I. La procédure

Par lettre du 1^{er} juin 2007, le Président de la Chambre Régionale des Comptes a informé la SEDD de l'engagement de la procédure d'examen des comptes de la société pour la période 2002-2006. Cette analyse de la qualité de gestion s'inscrit dans le cadre de l'article R 211.2 du code des juridictions financières. Dans sa séance du 21 février 2008, la Chambre a arrêté un rapport d'observations provisoires transmis aux ordonnateurs successifs de la société, à ses actionnaires et aux organismes cités dans le rapport. Le rapport d'observations définitives a été arrêté par la Chambre le 2 octobre 2008 et communiqué le 20 novembre aux représentants de la SEDD, ainsi notamment qu'aux organismes publics détenant une partie du capital ou des voix dans les instances de décision de la société d'économie mixte locale.

N'étant pas directement concernée par les critiques qui y sont portées (la CAGB n'est pas partie prenante à aucune des opérations examinées par la CRC), la CAGB n'a pas souhaité apporter de réponse au rapport d'observations.

Par courrier du 6 janvier 2009, le Président de la CRC a transmis officiellement le rapport d'observations définitives à la CAGB. Ce document figure en annexe.

II. Les grandes lignes du rapport pouvant intéresser la CAGB

A/ La présentation de la société (p. 5 à 13)

La CRC rappelle l'objet social de la SEDD et la composition de son actionnariat. Elle rappelle les deux augmentations de capital intervenues en 2004 et 2005 et la nécessité de respecter strictement les formes.

Pour la CRC, le fonctionnement de la société n'appelle pas de remarques particulières.

B/ La situation financière de la Société (p. 13 à 19)

La CRC constate que sur la période examinée, les bilans sont favorables, ce qui permet à la SEDD « de faire face à l'ensemble des dépenses et des recettes qui résultent de ses engagements contractuels, sans risque important pour les actionnaires notamment les collectivités locales ».

L'endettement reste faible et l'activité de fonctionnement positive. L'analyse des différents ratios (fonds de roulement, trésorerie) va dans le même sens. D'une façon générale, les résultats nets d'activité sont en progression constante sur 2002-2006.

La part des dépenses de personnel a augmenté sur la période mais elle situe la SEDD en dessous des médianes nationales du réseau SCET. Parallèlement, le chiffre d'affaire a progressé. Le taux de marge brute s'est établi en moyenne à 14 % et le taux de marge nette est supérieur à la moyenne des SEM. La Chambre « note la bonne performance économique de la SEDD, au regard des SEM d'aménagement du réseau SCET ». Depuis 2005, le taux de rentabilité financière des capitaux dépasse les seuils recommandés par la CDC.

C/ L'évolution des capitaux propres de la Société (p. 20 à 21)

La Chambre mesure cette évolution au regard du fonctionnement de la Société et des risques. Elle approuve la procédure d'augmentation du capital décidée en mars 2008.

D/ L'activité de la Société

a. Le chiffre d'affaires de la Société (p. 22 à 23)

La Chambre constate la progression du CA. L'analyse montre la part quasi constante des opérations sous concession publique d'aménagement et sous mandat. Depuis 2004, la CRC constate la diversification des activités de la Société, avec une baisse relative du pôle Besançon et une quasi stabilité du pôle Montbéliard.

Cette évolution traduit la mise en oeuvre du plan de développement depuis 2003.

b. La répartition de l'activité par agence (p. 24 à 26)

L'analyse de la CRC aboutit à souligner un certain déséquilibre pour le pôle Montbéliard. Ce point est contesté par la SEDD sur le seul critère des effectifs.

c. La rémunération de la Société par type d'opération (p. 26 à 27)

De l'échantillon retenu par la CRC, il ressort que le taux moyen de rémunération (de l'ordre de 10 %) est inférieur aux moyennes constatées dans le réseau SCET (sauf pour les opérations comprises entre 20 et 30 M €). Ce niveau favorable vaut aussi pour les conventions de mandat.

d. L'examen de l'activité opérationnelle (p. 27 à 42)

L'examen de 14 opérations (dont aucune n'est l'objet d'un contrat avec le Grand Besançon), permet à la Chambre de critiquer :

- la mauvaise rédaction de certains contrats (pour l'essentiel des contrats anciens qui peuvent poser des difficultés d'application, contrats générant des problèmes de responsabilité ou conclus selon une procédure irrégulière, calcul des rémunérations parfois difficilement lisible ou source de confusions),
- la redéfinition des missions en cours d'opération source de difficultés,
- sur plusieurs opérations, des études préalables insuffisantes.

Enfin, des critiques portent sur la qualité des informations communiquées aux collectivités.
La CRC souhaite des améliorations sur la forme des bilans et leurs délais de production, pour une meilleure comparaison avec les données chiffrées des comptes administratifs.
Pour la Chambre, ces différentes difficultés ont des effets négatifs sur le pilotage des opérations et le respect des délais.

E/ Le plan de développement à moyen terme 2003-2006 (p. 43 à 45)

Même si elle porte quelques critiques sur l'organisation des effectifs, la Chambre constate que les grands objectifs de ce plan étaient largement atteints en 2007. Elle prend acte toutefois des améliorations en cours.

MM. FOUSSERET, LOYAT et MARTIN ne prennent pas part au vote.

Le Conseil de Communauté a débattu du rapport d'observations définitives produit par la Chambre Régionale des Comptes de Franche-Comté et en prend acte à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 117

Contre : 0

Abstention : 0

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.
Contrôle de légalité

RECU 25 MAR 2009